VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, 10 OCTOBRE 1907.

Dans l'affaire Lionel E. Dupart et als vs Louis Olivier Gregoire et als.

No 83.355—Cour Civile de District, sion A.

MAGASIN ET RESIDENCE

Bâtisse simple à un étage avec deux étages dans le fond.

No 1561 rue N. Clairborne, (entre Lapeyrouse et Lanarpe.)

AUSSI

La bâtisse en bois à un étage, Nos 1563-65 rue N. Clairborne.

Dans une localité désirable du Troisième District, vis-à-vis du Marché St Bernard.

Devant être vendus à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur. — En vertu d'un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Div. A, maintenant absent en congé, rendu et in en Cour ouverte le 26 août 1907, et signé le 30 août 1907, et à moi adressé l'offrirai de vendre JEUDI, le 10 octobre 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite. A savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre C dans l'îlet No 757, borné par les rues Claiborne, Laharpe, Derbigny et Lapeyrouse, sur un devis annexé à un acte de vente par les héritiers de E. P. R. de la Ferrière à L. N. Degueurcy, passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, en cette ville le 23 mai 1885, d'après lequel devis ledit lot mesure cent sept pieds deux pouces six lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces cinq lignes en ligne de côté contigu à la rue Laharpe et de cent quarante pieds quatre pouces sur une ligne oblique contigu à la rue Lapeyrouse, soixante quatorze pieds trois pouces de largeur sur la ligne du fond. Lequel lot formant partie des lots Nos cinq et six sur un plan de Bourgeul, daté 10 avril 1839, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire en cette ville.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ile, comme celui ci-dessus décrite, étant d'une forme irrégulière et mesurant quarante-trois pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent six pieds six pouces sur un côté et cent seize pieds dix pouces et cinq lignes sur l'autre côté, ledit lot n'a pas de largeur dans le fond.

Termes et Conditions —Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et les actes de vente, lesquelles seront passées par devant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur n'aura le droit des loyers qu'à partir du passage des actes de vente et devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
Bureau No 846 rue Commune.
Charles Butler, avocat.
8 sept—8 15 22 29—oct 6 10

Carrère & Keeney.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion pour acquérir un Cottage Double ultramarin avec bâtisse à deux étages dans le fond. Nos 1709-11 rue Bad Bompart, entre Enterpe et Félicité.

MARDI, le 5 NOVEMBRE 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Lazar Mehojevich.

No 83.650—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR CARRERE & KEENEY, encanteurs, Bureau 806 rue Perdido, Ernest A. Carrère, encanteur — MARDI, le 5 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans la Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lui donné et signé le 30 septembre 1907, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, etc., servitudes, dépendances, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 284 borné par les rues S. Rampart, Saratoga (maintenant Bienville), Enterpe et Félicité, désigné par le n° mètre vois (3) et mesurant trente deux (32) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue S. Rampart par cent vingt six (126) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double en bois à un étage, couverte en ardoises, derrière une jolie barrière en fer, avec deux étages dans le fond, contenant de chaque côté 7 chambres, couloir, vestibule, gaz, office, galerie sur le devant, etc. Dans la cour on trouve un hangar à deux étages contenant deux chambres, cuisine, etc., la banquette de la cour sont pavées avec du schillinger, grillage en fer, etc., et sont connues comme 1709-1711 rue S. Rampart.

Termes et Conditions—Une moitié en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans avec halt pour cent d'intérêt par année à date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par lien de vendeur, hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1907 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, payer pour l'huis de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, prenant possession des loyers du jour de la signature de l'acte de vente et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour tier la vente.

5 oct—5 6 12 20 27—nov 3 4 5

Jas. A. Brennan et fille.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Geo W. Ryan.

Cour Civile de District, Div A No 83 265.

Le coutrant entier de la buvette bien fournie, à 635 rue Gravier, près St Charles, incluant magnifique comptoir de buvette, buvette dans le fond et installations, vins whisky et autres liqueurs, meubles et association tels que pupitres, armoires et chaises.

LUNDI, le 14 octobre 1907, à 11 heures a.m.

Le coutrant entier de l'établissement ci-dessus, le tout d'après un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 30 sept. 1907, par l'Hon Fred D. King, juge de la Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent congé.

Conditions—Comptant et livraison immédiate.

JAS A. BRENNAN, Encanteur.
Bureau 733 rue Union.
4 oct—4 6 12 14

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

E. S. COBB.

INSTALLATION DE LAITERIE A L'ENCAN,

La propriété de G. Lafon, coin de la rue Cortez et Ave Cleveland.

LUNDI, 7 octobre, à 11 heures A. M.

La propriété ci après décrite 43 vaches, 11 veaux, 1 taureau extra 4 bons chevaux de peine, 1 wagon à lait, 1 charrette à lait, 2 wagons à fourrage, 1 charrette à immondices, 2 faucheuses, 6 jeux de harnais, 3 sages, 1 jeu de bidons à lait et tout ce qui appartient à une laiterie de première classe. Conditions de la vente—Toutes sommes au dessous de $100.00 comptant, toutes sommes au-dessus de $100.00 en un crédit de 4 mois sur billet bien garanti. L'acheteur le plus important aura la clientèle. Vente sans limite ni réserve.

E. S. COBB Encanteur, bureau 925 rue Gravier
Prenez les chars Canal Belt pour vous rendre à la vente. 29 sept—29—oct 3 6

INSTALLATION DE LAITERIE A L'ENCAN

La propriété de Etienne Gele, avenue Washington et la rue Salcedo.

LUNDI, le 14 octobre à 11 heures A. M.

La propriété ci-après décrite à savoir 62 vaches, 15 veaux, 1 taureau, 3 chevaux, 2 wagons à lait, 1 charrette à bascule 1 "Road Cart", 3 jeux de harnais, 1 buggy, 2 sages à nourriture 1 auge à eau, 2 jeux de bidons à lait, et tous les accessoires faisant partie d'une laiterie de première classe. Conditions de la vente: Toutes sommes au-dessous de $100.00 comptant, au dessus de $100.00 en un crédit de 6 mois; billets avec sécurité approuvée. L'acquéreur pour la plus forte somme aura la clientèle. Vendu sans réserve ni limite. Maison et écuries à louer à prix raisonnable. E. S. COBB, Encanteur, bureau, 925 rue Gravier.
Prenez les chars bleus Royale pour la vente. 29 sept—29—oct 6 13

INSTALLATION DE LAITERIE A L'ENCAN.

Propriété d'AUGUSTE ROQUEVERT, 2607 avenue Carrollton et rue Apple

MARDI, 8 octobre 1907, à 11 heures a m

La propriété ci après, à savoir: 40 vaches, 10 veaux 1 taureau 3 chevaux 1 wagon à lait, 1 wagon à fourrage, 2 sages, 2 jeux de harnais, 1 jeu de bidons à lait et tout ce qui appartient à une laiterie de première classe.

Ces ditions de la vente—Toutes sommes au-dessous de $100 00, comptant; sommes de $100.00 et au-dessus en un crédit de 90 jours sur billet bien garanti. Vente sans limite ni réserve. E. S. COBB, Encanteur. Bureau 925 rue Gravier.
Prenez les chars Tulane Belt pour vous rendre à la vente. sept 29—29—oct 6

INSTALLATION DE LAITERIE A L'ENCAN.

La propriété de Peter Lacouts, Canal de la rue 17ème et de la rue Joliet.

MARDI, le 15 oct. 1907, à 11 heures A. M.

La propriété comme suit, à savoir: 40 vaches, 1 taureau, 3 chevaux, 2 jeux de harnais, 1 wagon à lait, 1 wagon à fourrage, 1 auge à nourriture, 2 auges à eau, 1 jeu de bidons à lait et tout ce qui appartient à une laiterie de première classe.

Conditions de la vente—Toutes sommes au-dessous de $100.00, comptant en main; au-dessus de $100.00, en un crédit de 90 jours avec billets de sécurité approuvés.

L'acquereur pour la plus forte somme aura la clientèle.

E. S. COBB, Encanteur.
Bureau 925 rue Gravier.
29 sept—29—oct 6 13

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SEPT CARRES DE TERRE DANS LA VILLE DE MILNEBURG.

Claude F. Rolle et als vs Louis N. Rolle et als.

No 83,580—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur — Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 30 octobre 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement in et rendu en pleine Cour le 17 septembre 1907, jugement signé en pleine Cour le 24 septembre 1907, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite, à savoir:

1° Le carré de terre No cinquante-sept (57) maintenant désigné par le numéro municipal 5094 borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, New York et Mexico.

2° Le carré de terre No soixante quatorze (74) maintenant désigné par le Numéro municipal 5033, borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, Mexico et Edingberg.

3° Le carré d'îlet No soixante dix huit (78), maintenant désigné par le Numéro municipal 5029, étant le carré fractionnel et borné par le Place Armsterdam, les rues Rabbits et Edingberg et une rue inconnue qui le sépare du carré 79.

4° Le carré d'îlet No soixante dix neuf [79], maintenant désigné par le Numéro municipal 5028, étant le carré fractionnel et borné par les rues Mexico, Rabbit et la Place Amsterdam et la rue inconnue ci dessus mentionnée, le séparant de l'îlet No 78.

5° Le carré d'îlet No cent quatre (104), désigné par le No municipal 4814, borné par l'avenue St Roch, les rues Espagne, Dublin et Vienna.

6° Le carré d'îlet No cent vingt cinq [125] désigné par le No municipal 4660, borné par l'avenue St Roch et les rues Esparne, Vienna et Pressberg.

7° Le carré d'îlet No cent vingt six [126] maintenant désigné par le No municipal 4659, borné par les rues Espagne, Mandeville, Vienna et Pressberg.

Termes—Comptant sur adjudication.

Pour les mesures voir les plans à la Bourse.

Actes de vente pardevant Me E. Breazeale, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 sept—29—oct 6 13 20 27 30

J. L. Onorato

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 81 027—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—SUCCESSION DE NIELS ANDERSON SCHONBECK.

JOLI COTTAGE ELEVE DE TERRE, 2515 RUE JOSEPH,

Carré rue Octavia, Freret et S. Robertson, sur deux terrains,

A L'ENCAN, JEUDI, 17 OCTOBRE.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la Succession de Niels Anderson Schonbeck No 81,027, ledit ordre daté et signé le 5 septembre 1907, et adressé à JOSEPH L. ONORATO, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 17 octobre 1907, la propriété foncière ci-après décrite:

Deux certains morceaux de terre ensemble avec un cottage simple élevé de terre, No 2515 rue Joseph, avec tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par les rues Joseph, Freret, Octavie et Sud Robertson, désignés comme terrains numéros trois et quatre dudit carré, et mesurant chacun trente pieds trois pouces de façade rue Joseph sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le terrain No 3 étant situé à une distance de soixante pieds sept pouces du coin des rues Joseph et Freret. La propriété ci-dessus décrite est maintenant occupée sous un bail expirant le 30 sept. 1907, lequel bail donne au locataire le privilège de renouvellement pour une année à $35 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant; le reste, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit de ladite vente devant être attestée par un ou des billets de l'acquéreur souscrits par lui à son propre ordre et par lui endossés portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement complet, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur payant les frais de l'acte de vente passé pardevant E. Vidrine, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.
Richard et Vidrine, avocats. 15 sept—15 22 29—oct 6 13 17

AUX BOULANGERS.

LA BONNE FARINE FAIT LE BON PAIN.

Les meilleures qualités de farine dans le Sud aujourd'hui sont offertes par

BROWDER FRERES,

Phone 4236 Main. 314 rue Magasin.
J. E. BAILEY, Commis-voyageur. J. T. BUDDECKE, Vendeur en ville.
Agents pour la vente de Hubbard's Superlative Minnesota Farine du Kansas. Patente de la Louisiane. "Oven Lifter." Sweet Crumb & Big K. White Satin. House Keeper's Delight.
30mars—

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE.

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE,"

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD.

5 Hôtels de Premier Ordre; 3 Beaux Lacs; Altitude de 3,000 à 5,000 pieds pas de Moustiques, pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel.
Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD.

Oliver Springs, "Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation; les soirées y sont fraîches; il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.

F. POWELL, Propriétaire. Oliver Springs, Anderson Co., Tenn

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—o—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Valleft & Dreux Co., Ltd, vs E.A. Phelps.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 31.423—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis entre Royale et Bourbon dans le deuxième districtide cette ville, JEUDI le 17me jour d'octobre 1907 à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir— 1 Cash register, 1 baril de whisky, 1 baril de gin, 1 lot de liqueurs assorties, épiceries, chaises et tables, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. H. Kenner, avocat pour la demanderesse.
6 oct—6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 4628 rue Bad Rempart entre Marengo et Constantinople.

Ernest A. Carrere vs Alb. A. Aucoin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83.168 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 novembre 1907, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou parcelle de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bad Rempart, Marengo, Constantinople et Dryades, mesurant soixante pieds de face à la rue Bad Rempart sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante pieds, ledit morceau de terre étant une moitié des lots Nos neuf et dix comme il est plus complètement démontré par l'acte de vente et hypothèque spéciale exécutés pardevant J. C. Henrique, notaire, le 23 juillet 1904 et enregistré dans le bureau des hypothèques dans le livre 784, folio 589.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
J. C. Henrique, avocat pour le demandeur.
24 oct—4 5 6 11 18 25 31—nov 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Troisième District.

Portant le No municipal 1513 rue Nord Roman, entre Colombus et Laharpe.

New Orleans City Protective Association of New Orleans vs Lottie Schmerberg et Philip C. Schmerberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82.991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 octobre 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant le numéro municipal 1513 rue N. Roman) et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant incluant l'usufruit alloué par la loi à Mme Lottie Brunet, veuve de Jean Schmerberg et Schmerberg sur la part de son fils Philip C. Schmerberg en ladite propriété, située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, Colombus et Laharpe et mesurant (lecit lot) environ quinze pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Roman sur environ cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Ryan, Gauthreaux & Shiss, avocats pour la demanderesse.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 10

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Edward David Twohig

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,699—Division B—Attendu que Mme Kate Twohig, veuve de Edward Twohig, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward David Twohig, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. L. Robert Rivarde, avocat. 27 sept—27—oct 1 6

Succession de Henry Parlongue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83.369—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont eu peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Paul Camors, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Chas F. Claiborne, avocat.
27 sept—27—oct 1 6

Succession de F. C. Wernicke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,605—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont eu peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Emma Obrist veuve de F. C. Wernicke, et Carl L. Wernicke, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour TROMAS CONNELL, Greffier—Clegg & Quintero, avocats.
3 oct—3 7 12

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Hâvre, Paris (France)

Partant tous les jeudis à 10 h. A. M.
Du quai No 42, Rivière du Nord, pied de la rue Morton.

*LA PROVENCE, 10 octobre.
*LA TOURAINE, 17 octobre.
*LA LORRAINE, 24 octobre.
*LA SAVOIE, 31 octobre.
*LA PROVENCE, 7 novembre.
*LA TOURAINE, 14 novembre.

*Vapeurs à double hélices.

Départs extras:
LA GASCOGNE, 12 oct., 3 P.M.
LA BRETAGNE, 26 oct., 3 P.M.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE
LIGNE DIRECTE.

S. S. VIRGINIE, 10 octobre 1907,
(Prend des passagers d'entrepont.)

Passage de Première Classe - - $80.00
Passage d'Entrepont - - - - - $37.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud
No 802 rue Commune, bâtisse Hennen.
1er mars—1 an

CHEMINS DE FER

CALIFORNIE $30 —VIA— SOUTHERN PACIFIC

Tous les jours jusqu'au 31 octobre.

Chars-dortoirs de touristes Pullman.

Locomotives brûlant de l'huile

De la Nouvelle-Orléans à San Francisco.

S'adresser:

Bureau de Billets en Ville, 227 rue St-Charles.

PHONE MAIN 4027.

1er sept—

"PROPRE SANITARIUM DE LA NATURE"

"Ozone Route"

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN

2 Trains Rapides Tous les Jours

Entre la

NOUVELLE-ORLEANS

ET,

Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville et les points intermédiaires

AUSSI

SERVICE QUOTIDIEN

Entre la

NOUVELLE-ORLEANS

ET

Angie, Bogalusa, Florenville Junction et les points intermédiaires.

Tous Trains incluent des Cars Cafés-Salons entre la Nouvelle Orléans et Folsom.

Train du matin quitte la Nlle Orléans.....7 20
Retour, arrive le soir à.....7 20
Train du soir quitte la Nlle Orléans.....4 30
Retour, arrive le matin à.....8 45

Pour plus amples informations voyez

G. B. AUBURTIN, A. G. F. & P. A.
No 705 rue Gravier, Nouvelle Orléans.
(Phone Main 4885.)
27 sept—27

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD

CHARMANTS VOYAGES, POUR CETTE SAISON DE L'ANNEE.

BILLETS EN VENTE TOUS LES JOURS.

Limite de retour 31 octobre.

CHICAGO	$33 00
ST-LOUIS	26.00
LOUISVILLE	27.25
CINCINNATI	30 00
DETROIT	40 00
NIAGARA FALLS	43 55
TORONTO	47 90
DENVER	43 00

Plusieurs autres à aussi bon marché.

N'importe où vous allez, l'Illinois Central offre les meilleurs services.

Bureau des Billets en Ville.
141 Rue St-Charles.

L&N RAILROAD

A Norfolk et retour $45.10

PAR NEW YORK

EN ALLANT OU REVENANT,

—VOYAGE PAR—

Eau ou chemin de fer au choix.

Pour plus d'informations demander

PHONE MAIN 4093.

15mars—

Q. & C. ROUTE

New Orleans AND Northeastern Railroad.

LES EXCURSIONS DU MERCREDI A

LUMBERTON, Miss.,

AUX POINTS INTERMEDIAIRES

seront reprises

LE 10 AVRIL,

Avec le même horaire que

L'EXCURSION DU DIMANCHE.

Quittant la Nouvelle Orléans 7:40 heures a. m

Bureau où se vendent les billets,

211 rue St-Charles.

Dépôt au coin des rues Press et Levée.

La Compagnie de Chemin de

Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidiens	Bulletin observé 2 AVRIL 1905	Arrivées Quotidiennes
No 8	Express de Memphis	No 13
3:15 p.m.	Trains réguliers de Memphis, Tenn., faisant des stations locales.	8:15 a.m.
22	Express de Jour secondaire	No 27
:00 a.m.	Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires.	5:50 p.m.
No 34	Bayou Sara Accom'tn	No. 9:40 a.m.
No 26 :00 p.m.	Excursion Dimanche	No 37 9:40 p.m.

BUREAU DES TICKETS.
ST-CHARLES ET COMMUNE.

JOHN A. SCOTT,
Assistant Gén. Agt. Pass.
A. J. McDOUGALL, D. P. A.,
Nouvelle Orléans.

CHARTER

STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this Fifth day of October, in the year of our Lord, One thousand nine hundred and six and of the Independence of the United States of America, the one hundred and thirty first

Before me, JOHN G. EUSTIS, a notary public, duly sworn, commissioned and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, aforesaid, and in presence of the witnesses hereinafter named, and undersigned, personally came and appeared the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the law of the State of Louisiana, in such cases made and provided and particularly of the provisions of act 78 of the acts of the Legislature of the State of Louisiana, for the year 1904 approved July the 4th, 1904, they have covenanted and agreed and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such persons as may hereafter become associated with them to form a corporation for the objects and purposes and under the articles and stipulations following, to wit:

ARTICLE I

The name of this corporation shall be the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING AND EXPORT COMPANY and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence for the full term and period of ninety-nine years, from and after the date hereof; contract, sue and be sued; to make and use a corporate seal and the same to alter and break at pleasure; to hold and receive, lease, purchase and convey, as well as mortgage and hypothecate property real and personal, and mixed, corporeal and incorporeal; to name and appoint such managers, directors, agents and officers as its business interest may require, and to make and establish as well as alter and amend from time to time such by-laws, rules and regulations for proper government of said corporation as may be necessary and proper.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans and the State of Louisiana, all citation or other legal process shall be served on the President of said Corporation; or in the event of his absence upon the Vice President; or in the absence of both President and Vice President upon the Secretary-treasurer of said corporation.

ARTICLE III

The objects and purposes for which this corporation is organized and established and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be to buy, build, maintain and operate a saw mill or saw mills planing mill and factories for the manufacture of all kinds of lumber, shingles, lathe and other kindred products, to purchase own and sell timber lands and timber rights of all kinds, and to work said timber into every kind and character of products and by products, and to cultivate said land for any purpose whatsoever, build, own and operate steamboats, sailing vessels, pull boats, logging railroads, canal and every character of apparatus necessary or convenient for the handling, conveying and transporting the raw materials to and the finished products from said mill or mills, to sell and market the products of manufacture and the timber and lumber in all its stages, to own and operate and conduct stores and commissaries for sale of every character of merchandise necessary or convenient for the objects and purposes of the corporation.

ARTICLE IV.

The capital stock of said corporation is hereby fixed at the sum of Fifty thousand dollars ($50,000.00) divided into and represented by (500) shares of stock of the sum of One hundred ($100) dollars each; said stock may be paid for in cash at the time of subscription or the same may be issued at not less than par in payment for property actually received or purchased by said corporation; this corporation shall become a going concern, and be authorized to do business as soon as ten per cent of the capital stock shall be subscribed and paid for.

ARTICLE V.

All the corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by Board of Directors to be composed of three stockholders to be elected annually on the 5th day of October of each year, except the first Board named and appointed in this charter, who shall hold their offices until the fifth day of October 1907, or until their successors are elected and qualified. All stockholders shall be held by ballot and conducted at the office of said corporation under the supervision of two commissioners, to be appointed by the Board of Directors, at all such elections and corporate meetings, every stockholder shall be entitled to one vote for each share of stock standing in his name on the books of the corporation, to be cast in person or by its written proxy, and the majority votes cast shall elect. A failure to elect directors on the date above specified shall not dissolve the corporation nor impair its corporate management, but the directors then in office shall remain in office until their successors are elected and qualified, any vacancy occurring among officers or directors by death or resignation or otherwise shall be filled by election for the remainder of the term by the entire vote of the remaining directors. Every Board of Directors, except the board appointed by this charter, shall elect from their number, a President, Vice President, a Secretary-treasurer, who shall be one officer; the Board of Directors, may from time to time name and appoint all such officers and agents as the business of the corporation may require. It shall have the power to fix and define duties and salaries of every officer and employee, and all officers and employes shall hold office and employment at the pleasure of the board; the salary of any officer when fixed by the board can be increased or diminished upon the vote of at least two directors. The Board may make and establish, as well as alter and amend any and all by-laws, rules and regulations necessary and proper in its management of the business and affairs of said corporation. The Board shall have full power and authority to buy and sell property, to borrow money, to execute mortgages and create liens; to issue notes, bonds and other obligations and generally to do all things reasonable, convenient and necessary for the proper carrying on of the business of the corporation; the Board may issue full paid shares of stock at not less than par for cash or property actually transferred to the corporation; every member of the Board of Directors in the case of his absence from the City of New Orleans State of Louisiana at any time, shall have the right to name and appoint in writing a proxy to represent him and sit and vote in his place and name at all meetings of the Board of Directors which may take place during his absence from the State of Louisiana or City of New Orleans.

The Board of Directors shall have power of authority to exercise any of the powers conferred on it or bind the corporation by any of its acts unless the Board be authorized by an affirmative vote of at least two directors. Two directors shall constitute a quorum for the transaction of any business and there must be at least two concurring votes to authorize the Board to act. All contracts and obligations of the corporation must be signed by the President and Secretary before they shall become binding on the company.

ARTICLE VI.

Whenever this corporation may be dissolved, either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated by two commissioners to be appointed amongst the stockholders at a general meeting of the stockholders convened for such purpose, of which meeting notice shall be given in the manner and time provided for the stockholders meeting by Article Seven of this charter and majority in amount the capital stock of said company represented at said meeting, shall be requisite to elect said commissioners, who shall remain in office until the affairs of said corporation shall be fully liquidated; in case of the death of one or more of said commissioners, the vacancy shall be filled by election of the surviving commissioners.

ARTICLE VII.

This act of incorporation may be modified, changed or altered, or said corporation may be dissolved with the consent of three-fourths of the capital stock represented at the general meeting of the stockholders convened for such purpose, and after notice shall have been given in one or more newspapers published in the City of New Orleans, once a week for four weeks preceding the meeting and by written notice to each stockholder mailed thirty days prior to the date of meeting at the Post office address designated by him in writing. Any change proposed or made in reference to the capital stock shall be made in accordance with the laws of the State of Louisiana on the subject of altering the capital stock of corporations.

ARTICLE VIII.

No stockholder shall ever be held liable for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance due the corporation on the shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing any stockholder to any liability beyond the unpaid amount remaining due on his stock.

ARTICLE IX

D. A. Hackney R. H. Hackney, and William J. Young have been chosen and selected as the first Board of Directors of this corporation with R. H. Hackney, as President; D. A. Hackney, as secretary-treasurer, to serve as such until the fifth day of October 1907, or until their successors shall have been elected and qualified. The subscribers here to have respectively written opposite their names the amount of stock in this corporation subscribed by each of them, so that this act of incorporation may also serve as the original subscription list of said corporation.

Thus done and passed at my office in the City of New Orleans, in the presence of Louis P. Bryant, George W. Kendall, competent witnesses of lawful age of this City who hereunto sign their names, with the said appearers and me notary, on the day and date aforesaid after due reading of the whole.

(Signed)
D. A. HACKNEY, R. H. HACKNEY
W. J. YOUNG, LOUIS P. BRYANT,
GEORGE W. KENDALL.
J. G. EUSTIS Not Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages, in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation of the Consumers Lumber Manufacturing and Export Co., was this day duly recorded in my office, in Book 849 Folio 722.

New Orleans, October 10th, 1906.
(Sd ned) EMILE LEONARD, D. R.

I hereby certify the above and foregoing articles of incorporation of the Consumers Lumber Manufacturing and Export Company together with the certificate of the Recorder of Mortgages for the parish of Orleans to be a true and correct copy of the original extant and on file in my office.

New Orleans October 15th 1906.
J. G. EUSTIS, Not. Pub.

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS.

Be it known, That on this fourth day of September in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and six before me,